

PLMJ

Conseiller avec Valeur

Julliet 2009



## NOUVEAUX FORMULAIRES DE DOUBLE IMPOSITION POUR PORTUGAL/ESPAGNE

À la suite de nos informations fiscales sur les *“Nouveaux formulaires d’interêts et redevances”* et *“Les Conventions de Double Imposition conclues par le Portugal”*, le 9 Mars et 8 Juillet 2009, le 20 Juillet ont été divulgués les nouveaux formulaires de modèles 21, 22, 23 et 24 de RFI pour l’application de la Convention pour la prévention de la Double Imposition entre le Portugal et l’Espagne, qui sont joints et disponibles sur le [Portal das Finanças](#).

Jusqu’à ce jour là, les modèles utilisés ont été le 7-RFI et le 18 RFI (selon la [Circulaire 5/2008, de 7 Mars](#)), les quels, bien qu’ils ne soient plus disponibles dans le Portal das Finanças, seront quand même acceptés jusqu’à le 30 Septembre.

Les nouveaux formulaires désormais approuvés sont les suivants:

Modèle 21 - RFI - Demande d’exemption totale ou partielle de la retenue à la source de l’impôt portugais;

Modèle 22 - RFI - Demande de remboursement de l’impôt portugais sur les dividendes des actions et des intérêts sur les titres de créance;

Modèle 23 - RFI - Demande de remboursement de l’impôt portugais sur les redevances, les dividendes et les intérêts (sauf les dividendes des actions et des intérêts sur les titres de créance) ; et

Modèle 24 - RFI - Demande de remboursement de l’impôt portugais sur des autres revenus.

---

**“Cabinet d’Avocats Portugais de l’année”**  
*Chambers Europe Excellence 2009, IFLR Awards 2006 & Who’s Who legal Awards 2006, 2008, 2009*

**“Cabinet d’Avocats Portugais de l’année en Droit Corporatif – Europe du Sud”**  
*ACQ Finance Magazine, 2009*

**“Meilleur Cabinet d’Avocats en Service au Client”**  
*Clients Choice Award - International Law Office, 2008*

**“Meilleur Cabinet d’Avocats en Droit Fiscal”**  
*International Tax Review - Tax Awards 2006, 2008*

**Mind Leaders Awards™**  
*Human Resources Suppliers 2007*

---

Cette Information Fiscale est destinée à distribution générale pour les clients et collègues et les informations contenues sont fournis à titre d’ensemble générale et abstraite. Il ne devrait pas être utilisé comme une base de prise des décisions et des conseils juridiques professionnels doivent être recherchés pour des cas spécifiques. Le contenu de cette information fiscale ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans le consentement exprès de l’auteur. Pour information additionnelle veuillez contacter **Rogério Fernandes Ferreira-rff@plmj.pt**.

18/ 2009

---

